

| SANTÉ |

Linky : de l'électricité dans l'air

Toujours très actif sur le sujet du très controversé compteur « intelligent » Linky, le Groupe santé Colmar a remis hier à la préfecture du Haut-Rhin un document alertant sur sa dangerosité.

Véronique Berkani

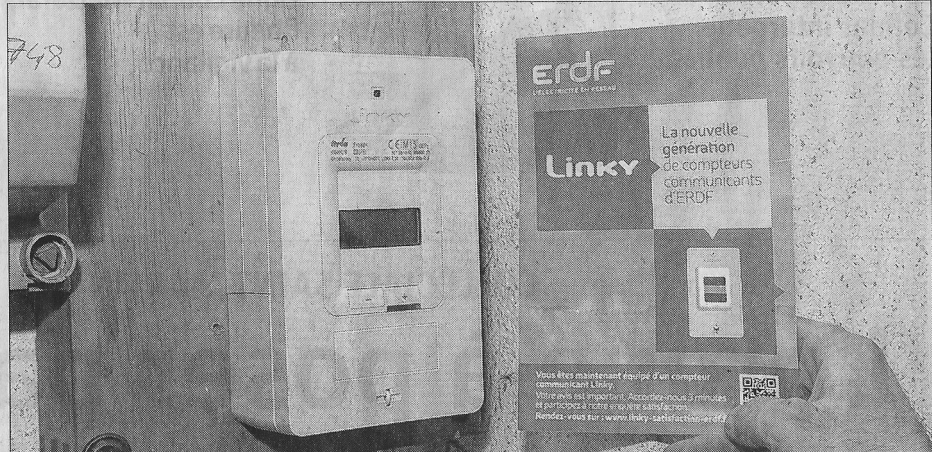
Une délégation de l'association Groupe santé Colmar composée de Patrick Richardet, Ginette Dis et Nicole Fleith a été reçue hier matin à la préfecture du Haut-Rhin à Colmar par la directrice des collectivités locales et des procédures publiques.

L'association avait sollicité un rendez-vous « en urgence » au préfet dans un dossier qui l'occupe depuis plus d'un an : le déploiement de compteurs électriques Linky, imposé par une directive européenne de 2009 et annoncé à Colmar par l'ex-directeur général de Vialis, Philippe Pivard, pour janvier 2017.

De sérieux problèmes sanitaires à venir

Au cours de cet entretien, les membres du Groupe ont remis un dossier de près de 70 pages à l'attention du préfet détaillant les « effets des ondes électromagnétiques, des objets connectés, portables et des compteurs électriques communicants dits "intelligents" Linky ».

Invoquant « des compteurs qui explosent, des factures qui doublent, des témoignages d'incidents à Mulhouse, de sérieux problèmes sanitaires à ve-



Convaincus de la nocivité pour la santé des compteurs communicants Linky, les membres du Groupe santé Colmar réclament la suspension de leur installation afin de laisser le temps à « une nouvelle évaluation sérieuse et indépendante ». Archives L'Alsace/T. Gachon

nir », ainsi qu'une fronde en train de s'organiser au niveau national sous la houlette de Stéphane Lhomme, conseiller municipal en Gironde et militant associatif, ils réclament la suspension de l'installation des compteurs Linky dans le département du Haut-Rhin.

Le Groupe santé Colmar dénonce les industriels dont le but serait « de techniciser à outrance le débat pour le rendre incompréhensible et indéchiffrable aux yeux des citoyens ». Reprenant des chiffres

de l'Institut Curie, le dossier remis au préfet indique que les champs électromagnétiques de radiofréquences seraient responsables d'un risque accru de gliomes, un type de cancer du cerveau. Il cite également Dominique Belpomme, professeur de cancérologie à l'Université Paris V, qui établit un lien entre champs électromagnétiques, cancers et leucémies : « Nous nous retrouvons face à un cumul d'ondes qui font que ce qui était encore supportable aujourd'hui ne le sera plus demain, en tout cas pour un nombre de plus

en plus important de personnes. Déjà on recense en France 70 000 personnes connues pour être électro-hypersensibles, constats établis suite à des examens cliniques. »

« Facteur aggravant pour le compteur Linky, précise le Groupe santé, il utilise un système de courant porteur en ligne (CPL) sur les fils électriques de la maison. Or, le réseau de distribution de l'électricité n'est pas adapté au transport de ces fréquences radiatives, car il n'est pas blindé. »